Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-144_2025-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Convention assistance aux communes, BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

Date de convocation :

09/12/2025

Membres en exercice :

35

Nombre de participants :

28

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

N°144/2025

Le 15 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, Mme GOBBE Dorothée, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, M. LE PAPE Henri, M. LE ROUX Hervé, M. LEBRUN Luc, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme MAUGEAIS Isabelle, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. BETRANCOURT Thierry ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, M. DEVERRE Philippe ayant donné pouvoir à M. GOURVEZ, Mme LE MONZE Fanchon ayant donné pouvoir à M. DEFLOU, M. MORVAN Henri ayant donné pouvoir à M. PRIGENT, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme PORCHER Monique ayant donné pouvoir à M. BERTHELOT

Membre absent et excusé :

Mme CALVEZ Michèle

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Yves LE MOIGNE, Vice-Président en charge de la Cohésion sociale, l'Enfance / Jeunesse, la Culture et les Loisirs.

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime a pour objet d'assister les Communes qui en font la demande dans certains domaines après conventionnement, notamment : l'accompagnement et le traitement des demandes de prise en charge financière de sessions BAFA.

Les 10 communes du territoire de la communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime se sont engagées à développer des projets en faveur des jeunes de façon concertée, pour répondre de manière cohérente à l'échelle du territoire aux besoins des habitants en matière de services et de garde de loisirs.

Elles doivent délibérer pour la signature prévue avant 31 mars 2026 d'une Convention territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

Pour mener à bien les projets, elles sollicitent l'assistance de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, les communes d'Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Landévennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont-de-Buis Lès Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoën et Telgruc-sur-mer, en partenariat avec la CAF, mettent en place un dispositif d'aide au financement de la formation BAFA à destination des jeunes souhaitant se former dans l'animation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-200066868-20251215-144_2025-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention « Assistance aux communes / Dispositif d'aide à la formation BAFA».

Affiché le : 18/12/25

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX